

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT

Séance du 03/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annie LEPLOMB

Date de convocation : 24/02/2025

Etaient présents : Annie LEPLOMB, Sylvain FOUBERT, Guillaume LAMBERT, Arnaud SAVOYE, Guillaume DEMARET, Catherine PRUNIER, Jean-Louis PILARD, Viridiana MARONET, Katia MAUPIN, Murielle DEAUBONNE, Fabrice MACQUART, Fabrice COFFINIER Benoit MAUPIN.

Excusé : Karine ROUTIER qui donne procuration à Annie LEPLOMB,

Absent : François PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Sylvain FOUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

COMPTE RENDU

Le PV du 2 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION : Délibération de principe relative au projet de parc éolien développé par la société EDPR France Holding

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal : la société EDPR France Holding a sollicité la commune au sujet du développement d'un projet de parc éolien situé sur son territoire.

Elle rappelle que la société EDPR France Holding a présenté son projet préliminaire lors d'une réunion le 18/11/2024 en présence des conseillers municipaux.

La zone d'étude du projet est envisagée à plus de 500m des habitations au Nord et à l'Est de la commune.

Ces éléments d'information ont été communiqués dans la note de synthèse transmise à l'appui de la convocation au présent Conseil Municipal.

Madame le Maire indique que la société EDPR France Holding sollicite de la part du Conseil Municipal qu'il :

- Apporte son soutien au projet présenté et porté par la société EDPR France Holding, et de ne pas soutenir un éventuel projet concurrent sur la même zone d'emprise ou un projet éolien susceptible de nuire à son développement ou à son exploitation ;

- Autorise la société EDPR France Holding à engager des études préliminaires, telles que la sécurisation foncière et les études techniques et environnementales, requises pour valider la faisabilité du projet éolien sur son territoire ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et après vote :

M. Sylvain FOUBERT ne prend pas part au vote et au débat.

13 votants : 12 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Louis Pilard) :

- **Apporte son soutien au projet** présenté et porté par la société EDPR France Holding, et de ne pas soutenir un éventuel projet concurrent sur la même zone d'emprise ou un projet éolien susceptible de nuire à son développement ou à son exploitation ;
- **Autorise la société EDPR France Holding à engager des études préliminaires**, telles que la sécurisation foncière et les études techniques et environnementales, requises pour valider la faisabilité du projet éolien sur son territoire ;

Le conseil municipal a revu l'appréciation du projet sur Bellancourt :

L'impact financier pour la commune étant très intéressant.

EDPR est la société « le plus offrant ».

L'impact visuel serait déjà de mise étant donné que la commune de St Riquier a signé un projet avec RWE.

Le calendrier serait le suivant :

2025-2029 études de faisabilité/ études environnementales /montage du dossier préfectoral / enquête publique / décision préfectorale

2029-2030 travaux

2030 mise en service du parc

DELIBERATION : Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

Madame le Maire informe du possible besoin de personnel temporaire dans le cas d'une absence prolongée d'un des agents de la commune.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Madame Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération, toutes pièces relatives au dossier puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 01/04/2025.
- De donner mission à Madame Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

DIVERS

Travaux ateliers : M Guy Leplomb aidé de l'employé communal a fini le mur de séparation dans le local à Monflières.

Circulation des poids lourds rue de Pont Rémy : après avoir pris les différents avis des conseillers, Madame le Maire précise qu'une telle mesure doit être adaptée et proportionnée afin de concilier les riverains et les usagers de cette voie et qu'il convient de préciser et de justifier cette mesure d'interdiction.

M. Sylvain Foubert précise que l'état de la route n'est pas si dégradé compte tenu qu'elle date de plus de 30 ans.

M. Arnaud Savoye et Mme Catherine Prunier soulignent surtout le problème de la vitesse de ces poids lourds.

Signalisation :

Intersection rue de Pont Rémy/ Résidence des Primevères : M. Arnaud Savoye demande qu'un panneau annonçant le STOP soit implanté. L'entreprise Decaens a stipulé que cela n'était pas obligatoire car en ligne droite et sans gêne visuelle.

M. Benoit Maupin propose de mettre un stop à l'angle rue de Pont-Rémy / rue de l'enclos picard au lieu d'un cédez le passage pour casser la vitesse.

Les marquages doivent être repeints au croisement rue du Vallon/Rue de la chapelle

Comité des fêtes : apéro concert le 22 mars, spectacle de chansons françaises avec « Coin de Rue »

Refonte Site Internet : M. Jean-Louis Pilard a complètement refait le site internet avec la formation de Somme numérique. Mme Catherine Prunier et MM. Fabrice Coffinier Fabrice Macquart et Guillaume Demaret se proposent pour la relecture et la correction pour une mise en service au plus vite.

Il est également possible de communiquer nos évènements et manifestations sur le site de la CABS.

SACEM : M Jean-Louis Pilard a étudié les nouveaux forfaits 2025 dédiés aux communes. Les forfaits proposés aux communes de + 500 habitants ne sont pas assez intéressants car ne couvrent pas la totalité des événements organisés sur Bellancourt.

Travaux Chapelle de Monflières : M. Jean-Louis Pilard propose de mettre en place l'action « une ardoise à signer » sur le modèle de l'église de Vieulaines pour réparer la toiture. A Vieulaines cette action a permis de collecter 1000€. Cette action pourrait être mise en place avec l'association des amis de la chapelle de Monflières.

Marché artisanal : M. Benoit Maupin organise un marché artisanal le 12 avril. Les artisans qui souhaitent exposer ce jour-là doivent le contacter directement. Emplacement gratuit si exposant présent sinon la caution de 30€ prise à la réservation sera versée au comité des fêtes. A cette occasion les barnums et chapiteaux de la commune achetés l'année dernière seront montés.

Mars Bleu sensibilisation au dépistage du cancer colorectal : M Fabrice Macquart organise avec son club de course à pied une marche et une course à pied le vendredi 28 mars à 18h30. Il faudra comme pour octobre rose des signaleurs et l'organisation d'un ravitaillement.

Cours informatique et numérique pour les +60ans « tous connectés » : suite au succès de la première session une nouvelle réunion publique est organisée par Synapse le 27 mars à 10h pour former un nouveau groupe.

Bancs Publics : M. Fabrice Coffinier fait part de la demande de riverains d'implanter des bancs publics dans la commune notamment sur le sentier du lotissement. A prévoir au budget 2025.

Panneaux lumineux : M. Benoit Maupin souhaite accentuer la communication des manifestations dans le village par un panneau lumineux d'informations à implanter sur la route départementale. (Comme ce qui a été fait à Ailly le Haut Clocher) Le conseil émet un avis plutôt défavorable. Ce dispositif couteux est certainement surdimensionné par rapport au besoin de la commune.

Illuminations lors des fêtes de Noël : Le conseil favorable à cette tradition, des devis entre location des motifs et achats vont être réalisés.

La séance est levée à 20h50